

AGORA

La lettre du Conseil de développement de Lille métropole

N°1 - février/mars/avril 2009

EDITO

Didier Paris

Président
du Conseil
de développement
de Lille métropole



AGORA, la nouvelle publication du Conseil de développement de Lille métropole souhaite **élargir la pratique démocratique et dynamiser le débat public**. Une ambition : favoriser la proximité avec les citoyens, les élus, la sphère publique et les autres espaces de démocratie participative. Un objectif : une meilleure transparence pour permettre au Conseil de développement de remplir pleinement sa mission « d'interface » entre la société civile et Lille Métropole Communauté urbaine.

AGORA vous informe chaque trimestre sur l'actualité et les travaux du Conseil de développement. Elle propose aussi un dossier thématique pour éclairer des sujets relatifs au développement de la métropole, qui touchent au plus près ses habitants. Le Conseil de développement est une assemblée de représentants de la société civile de la métropole et des territoires voisins : AGORA leur donne aussi la parole, pour valoriser la diversité des points de vue, susciter le débat et favoriser la participation de tous.

Bonne lecture !

Sommaire

L'actualité du Conseil	p.1
Dossier : SCOT et Conseil de développement	p.2
Quoi, qu'est-ce ? Démocratie participative	p.4
Du côté de chez eux : les Conseils de développement ont dix ans !	p.4
Zoom sur la Route du Louvre.....	p.4
La parole à Marc Ruscart.....	p.4

L'actualité du Conseil



Le Conseil de développement de Lille métropole a été saisi par Lille Métropole Communauté urbaine pour apporter sa contribution aux Grands débats communautaires sur l'Habitat (4-5 décembre 2008) et sur la Mobilité (16 janvier 2009).

Le Conseil de développement a proposé aux élus de LMCU, des orientations prioritaires pour les politiques de l'Habitat et des Déplacements. Il préconise notamment une meilleure articulation des politiques communautaires et propose des pistes de réflexion à l'échelle de l'Aire métropolitaine transfrontalière, en cohérence avec le territoire vécu par les citoyens.

Le Conseil de développement se saisit également de thèmes de travail tels que « *Fondamentaux du développement économique et attractivité du territoire* » ; « *L'excellence universitaire de la métropole* », « *La culture dans l'Eurométropole* » ou encore « *Le Schéma de Cohérence Territoriale* ».

AGENDA

**Séance plénière du
Conseil de développement
17 mars 2009 - 17h30**

à Lille Métropole Communauté urbaine (rue du Ballon - Lille).
Les séances plénières sont publiques.



Le Conseil de développement de Lille métropole se doit d'être l'un des acteurs majeurs pendant la phase d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), répondant ainsi à l'incitation de concertation faite par la loi à la collectivité territoriale. C'est pourquoi Lille Métropole Communauté urbaine a sollicité le Conseil de développement. C'est l'occasion d'un débat de fonds pour mettre en œuvre « une stratégie globale et cohérente d'aménagement et de développement durable ».



Questions à...

Quel apport de la société civile dans l'élaboration du SCOT ?

Claudie Bossut

Secrétaire générale
de l'Association Sésame
Autisme Nord-Pas de Calais.



« L'importance du SCOT pour l'avenir des personnes handicapées mentales ou physiques me semble évidente. Pour reconnaître l'égalité de leurs droits, nous devons offrir à ces publics une véritable intégration par l'accès facilité aux services, aux transports, à l'emploi, au logement, à la culture... Cela suppose des aménagements des voies, des bâtiments et des véhicules publics, des signalétiques adaptées, une sensibilisation des personnels, des employeurs et de tous les habitants et un soutien dans l'acquisition du foncier pour les associations gestionnaires. Un objectif : le mieux vivre ensemble. »

Thierry Lepers

Délégué général du MEDEF



« Quelle cohérence ? Pour la définition à 10 ou 20 ans des stratégies pour l'habitat, le bâti économique, les zones de loisirs, et surtout le système de fluidité du territoire, les responsables du monde économique attirent l'attention des élus sur les contraintes liées à la vie de l'entreprise

et expriment ses besoins pour asseoir sa compétitivité.

Quel territoire pertinent ? Devons-nous, à l'époque de la globalisation, limiter notre horizon à l'échelle purement métropolitaine, ou nous intéresser à une option plus large. Le monde des entreprises entend participer à cette réflexion pour le rayonnement du Grand Lille. A quand donc un SCOR, un schéma de cohérence régionale ? »

Adélaïde Vandevoghel

Représentant
les jeunes au Bureau
du Conseil de développement



« Le SCOT construit pour l'avenir l'organisation des territoires dont les jeunes seront les usagers et les principaux acteurs. Il est donc essentiel qu'ils donnent leurs avis comme ils devront le donner pour d'autres documents (PLU, PDU, PLH,...). C'est aujourd'hui qu'ils peuvent modifier les grands axes, les grandes orientations et faire prendre les virages nécessaires. Pour que nous les jeunes puissions vivre dans 20 ans dans les territoires dont nous rêvons, c'est aujourd'hui que nous devons les penser et exprimer ce futur idéal ! »

Recevoir l'information et la diffuser : pour plus de transparence

Ce travail sur le SCOT ouvre l'opportunité pour chaque membre du Conseil de recevoir l'information au fur et à mesure de l'avancement du projet : il devient donc acteur d'une meilleure transparence, en diffusant cette information dans la structure qu'il représente au Conseil et en multipliant ainsi les occasions de débats.

La parole à la diversité de la société civile

La composition du Conseil de développement en fait le lieu où se rassemble la diversité de la société civile de la métropole : le débat sur le SCOT permet la libre expression de cette diversité pour qu'elle puisse être prise en compte.

Une exigence d'implication

Le SCOT est le document le plus important organisant la planification de l'arrondissement de Lille pour une période de 10 à 20 ans. Il s'agit du « document maître » avec lequel les documents sectoriels et locaux, tels que le Plan Local d'Urbanisme par exemple, doivent être en cohérence. Sa dimension intercommunale lui confère une importance particulière. L'intérêt de consulter le Conseil tient à ce qu'il comprend des représentants des territoires périphériques de la métropole, Flandre, Wallonie Picarde, Bassin Minier. Il est ainsi l'un des outils permettant de rechercher la cohérence territoriale dans un territoire élargi.



La Haute Borne

Quand ?

Le Conseil de développement peut s'impliquer aux différentes phases de l'élaboration du SCOT et notamment pendant les phases de diagnostic, lors de l'examen de la première version ainsi qu'au moment de l'enquête publique.

Comment ?

Les membres du Conseil ont à leur disposition le bilan de la réalisation du Schéma Directeur tel qu'il a été établi par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole. Ce document de premier ordre permet de situer leur réflexion par rapport à l'existant et de mieux s'appropriier les orientations proposées pour le SCOT. On notera particulièrement l'intérêt des questions posées en fin de chaque chapitre et qui peuvent servir de point de départ aux réflexions du Conseil.

Le plus du Conseil de développement

Le Conseil de développement de Lille métropole est intégré dans un double réseau : celui des Conseils

de développement de la région Nord-Pas de Calais, de la Flandre et de la Wallonie Picarde, et celui des Conseils de développement au niveau national. Il est donc ainsi un lieu d'échanges permettant de confronter les options du SCOT avec les débats et les choix réalisés ailleurs. Cette dimension, au-delà du territoire de la communauté urbaine, est le plus que peut apporter le Conseil de développement de Lille métropole pour enrichir les débats.

LEXIQUE

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle du territoire de plusieurs communes, l'organisation du territoire et l'évolution des zones urbaines, en équilibre avec les zones industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Il a été instauré par la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000. Il remplace le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

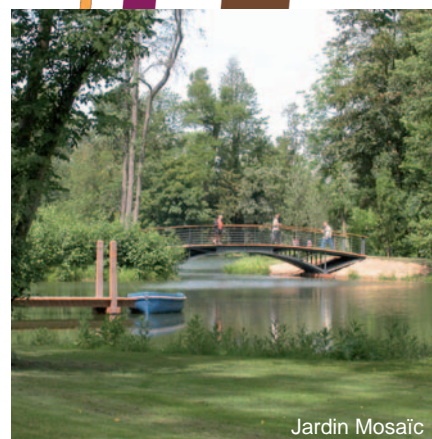
Le SCOT fixe le cadre de toutes les politiques publiques (habitat, développement économique, déplacements,...) qui doivent être compatibles avec ce « supra » document d'urbanisme.



Le Recueil, Villeneuve d'Ascq



Centre de Valorisation Organique de Sequedin



Jardin Mosaïc

- Bilan du Schéma Directeur de développement et d'urbanisme de Lille métropole (réalisé par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole).
- Documents de travail du Conseil de développement disponibles sur le site internet : <http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr> - rubrique atelier SCOT
- Le Centre de documentation de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole propose également de nombreux ouvrages sur ce thème. Ouverture au public le mercredi de 14h à 18h.

Quoi, qu'est-ce ?

Démocratie participative



Initiée par la loi Voynet de 1999, la démocratie participative nous parle de participation citoyenne et vise à promouvoir le débat public. C'est par la qualité des échanges, l'autonomie et la liberté de parole, par les valeurs de respect mutuel que l'on mesure le caractère démocratique de la participation. Elle devient outil de développement si elle entraîne une meilleure circulation de l'information, un meilleur partage des savoirs, une multiplication des lieux d'expression, une réelle structuration d'outils d'intelligence collective. Elle est événement démocratique si elle donne l'occasion d'un travail sur la coopération entre démocratie participative et démocratie représentative. Il y a alors émergence d'une démarche d'intelligence démocratique.

Du côté de chez eux

Les Conseils de développement ont dix ans !

En 1999, par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, dite « loi Voynet », le législateur rendait possible la création des Conseils de développement pour favoriser la participation des citoyens à l'échelle intercommunale. La **Coordination nationale des Conseils de développement** a, pour les dix ans de la loi, lancé une **enquête** sur les Conseils, et leur relation avec les élus. L'analyse des réponses très variées montre un maillage important du territoire par ces structures de démocratie participative. A partir de cette enquête, sera publié un **ouvrage** sur la place et leur rôle. Cet ouvrage sera co-produit avec le CERTU*.

En 10 ans, la **région Nord-Pas de Calais a vu se créer 21 Conseils de développement** qui sont ainsi devenus des lieux d'expression pour les citoyens. Ces Conseils ont mis en place une dynamique de travail commune : après la 3^{ème} rencontre avec le CESR à Valenciennes sur la mobilité en 2008, sera organisée une nouvelle rencontre à Saint Omer le 11 juin 2009 sur le thème de la complémentarité des territoires. L'objectif est une mutualisation et une capitalisation des expériences innovantes et une volonté de coordination des politiques.

*Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publique, service technique national du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Zoom sur

La Route du Louvre

La quatrième édition de la Route du Louvre se tiendra le **10 mai 2009**.

La Route du Louvre, c'est un rendez-vous sportif international avec un marathon entre Lille et Lens, des courses et randonnées pédestres.

La Route du Louvre, c'est aussi un événement festif et familial incontournable dans la région, avec des animations tout au long du parcours.

La Route du Louvre, c'est surtout un symbole : un trait d'union entre la métropole lilloise et le bassin minier, le rapprochement de deux territoires, la construction d'un projet commun.

La Route du Louvre est née au sein du Conseil de développement de Lille métropole. La Ligue Nord-Pas de Calais d'athlétisme a transformé cette idée en réalité depuis maintenant quatre ans.



La parole à...



Marc Ruscart

Membre du Conseil de développement représentant le monde agricole (Chambre d'agriculture du nord et FOSEA)

Les exploitants ont le besoin vital de maintenir leur outil de travail qu'est la terre. A chaque emprise, ne serait-ce que d'un hectare, tout le système peut être compromis. L'activité agricole en métropole, ce sont quelques 3200 actifs qui mettent en valeur 1500 exploitations de petite taille avec souvent une forte diversification liée à la proximité immédiate des consommateurs mais aussi à des types de production assez fréquemment orientées vers l'endive, la fraise, le maraîchage et tout

un panel de productions d'élevage qui contribuent à une forte dynamique d'emplois directs ou dans l'agroalimentaire.

L'enjeu de la production de proximité est important : le monde agricole a parfaitement conscience des besoins forts exprimés par les citoyens. Nous nous inscrivons dans la perspective du « durable » tout en nous préoccupant du « vivable ».

Ce sont toutes ces dimensions qu'il convient de prendre en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme comme des réflexions d'aménagements environnementaux ou paysagers : c'est tout l'intérêt de participer aux travaux du Conseil de développement en tant que jeune représentant de la Chambre d'agriculture. Nous ne pouvons que nous satisfaire des déclarations visant à repenser la consommation de foncier de façon à permettre la pérennité et le développement de toutes les activités. La production agricole n'est pas la moindre.

Directeur de la publication : Didier Paris

Rédaction : Nicole Delebarre, Claudie Bossut, Anita Villers, Charles Gachelin et l'équipe de coordination du Conseil

Crédits photos : LMCU, Conseil de développement de Lille métropole, SAEM Haute-Borne

Impression : LMCU, 1 rue du Ballon, Lille - Dépôt légal : en cours

Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole (Appui technique) - Espace international, 299 Boulevard de Leeds, 59777 Eurallille - Tél. : (0033) (0)3.20.63.33.54 - Fax : (0033) (0)3.20.63.73.99

Mail : conseildeveloppement@cudl-lille.fr - <http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr>